



PROGRAMME DE SOINS AUX ÉQUIDÉS

Canada Équestre

PROTOCOLE D'IDENTIFICATION

Correspond à l'exigence 5.2

Aux fins du présent protocole, on entend par procédures d'identification le marquage à chaud ou à froid, le tatouage et le micropuçage.

Tou(te)s les employé(e)s qui effectuent des procédures d'identification ou y contribuent ont été formé(e)s afin de respecter le présent protocole.

Cet établissement emploie les méthodes d'identification suivantes :

Les méthodes d'identification sont employées de manière à réduire au maximum le stress et la douleur.

Mesures prises pour réduire au maximum le stress :

(ex. : pratiquer une sédation, une analgésie ou une anesthésie locale pendant la procédure d'identification).

Mesures prises pour réduire au maximum la douleur :

(ex. : administrer un médicament anti-inflammatoire non stéroïdien selon les conseils et la prescription d'un vétérinaire).

Les chevaux ne sont jamais marqués sur la ganache ou la joue (s'il y a lieu). Les chevaux ne sont jamais marqués lorsqu'ils sont mouillés (s'il y a lieu).

Les chevaux sont surveillés quotidiennement après (méthode d'identification) afin de s'assurer qu'il n'y a aucune complication. S'il y a complication, on a recours aux services d'un(e) vétérinaire.



Protocoles supplémentaires :
